

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	20

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Stéphane ROCHE), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI).

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2025 – OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT
04 – 20/02/2025**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est possible de proposer au conseil le vote d'une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2025.

Cette ouverture est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP précédent soit celui de 2024 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant de crédits correspondants devra obligatoirement être reconduit lors du vote du BP.

Les crédits votés en 2024, hors remboursement de la dette, représentent 1 685 878,22 € TTC décisions modificatives incluses.

Le montant maximal des ouvertures de crédits s'élève donc à 421 469,55 € TTC

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif,

DECIDE de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2025.

PRECISE que cette ouverture de crédits, inférieure au plafond réglementaire fixé à 25 % des crédits votés lors du BP précédent, concerne les opérations suivantes dont les montants sont indiqués TTC :

		Imputation
- Subvention façades rue de l'Épinette	2196 €	20422
- Plantations chemin de l'Épitel	7625 €	2128
- Préau école maternelle	9145 €	21312
- Porte entrée école élémentaire	8700 €	21351
- Visiophone Ecole élémentaire	6750 €	21351
- Visiophone Ecole maternelle	7105 €	21351
- Visiophone Mairie	4105 €	21351
- Coffret sécurité chaudière salle polyvalente	3350 €	21351
- Chauffage et chauffe-eau petite gare	3070 €	21351
- Moteur cloche n°2 et parafoudre Eglise	2680 €	21351
- Barrière chemin de l'Épitel	7310 €	2152
- Corbeilles de voirie	5000 €	2152
- Passages de câbles voirie	1050 €	215738
- 3 Totems parc du Granier	3850 €	2188
- Panneau supplémentaire pumptrack	1464 €	2188
- Cages de foot	5100 €	2188

S'ENGAGE à reconduire au minimum le montant de 78 500 € de crédits correspondants, au BP qui sera voté en 2025.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre Jean MIELLET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI
Maire

